

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — 21-61-08 — FAX (228) 21-61-07 — LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 150 frs Etranger : Port en sus 200 frs Les numéros spéciaux 200 frs					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT TEL. : 21-27-11 / 21-20-48 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

DIVERS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Décisions portant approbation de rôles 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Récépissés de déclarations des Associations et des Partis Politiques 12

ARRETES ET DECISIONS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ROLES

Décision n° 001/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation, exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
28	Bassar	Taxe professionnelle ..	48.242	
		TSFCB	5.000	
29	Bassar	Taxe professionnelle ..	89.233	
		TSFCB	23.333	165.808
Budget communal				
28	Bassar	Taxe professionnelle ..	96.486	
		TSFCB	10.000	106.486
Budget préfectoral				
29	Bassar	Taxe professionnelle ..	178.467	
		TSFCB	46.667	225.134
				497.428

Décision n° 002/DGI du 21/8/92 — Est pris en charge le rôle de régularisation des recettes des impôts du mois de juin 1992 ci-après :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
130	Lomé	IRPP	208.340	

		Taxes foncières	27.700	
		ISN	86.125	
		IRPP	2.331.740	
				2.653.905
		Budget communal		
130	Lomé	TC-IR	209.960	
		Taxes foncières	55.400	
		TOM	122.700	
				388.060
				3.041.965

Décision n° 003/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation de l'exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
114	Aného	Taxes foncières	12.000	
115	Lacs	Taxe professionnelle ..	74.655	
		TSFCB	272.500	
				359.155
		Budget communal		
114	Aného	Taxes foncières	24.000	
		Budget préfectoral		
115	Lacs	Taxe professionnelle ..	149.311	
		TSFCB	545.000	
				718.311
				1.077.466

Décision n° 004/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
15	Sokodé	IRPP	13.936	
		ISN	8.000	
16	Sokodé	IRTR	1.043.108	
17	Sokodé	TP	27.984	
18	Bassar	IRTR	220.630	
19	Sokodé	TSFCB	304.000	
				1.617.658
		Budget communal		
17	Sokodé	TP	55.968	
19	Sokodé	TSFCB	608.000	
				663.966
				2.281.624

Décision n° 005/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation des recettes des impôts du mois de mai 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
118	Golfe	Taxes foncières	781.416	
119	Golfe	Taxes professionnelles ..	79.549	
		TSFCB	33.333	
120	Golfe	IMF — IRPP	1.198.000	
		ISN	267.813	

		IRPP	331.057	
		TS	166.308	
		TC — IR	42.250	
				2.899.726
		Budget préfectoral		
118	Golfe	Taxes foncières	1.562.831	
119	Golfe	Taxes professionnelles ..	1.590.897	
		TSFCB	666.667	
120	Golfe	TC — IR	15.000	
				3.835.395
				6.735.121

Décision n° 006/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
116	Lacs	IRTR	2.223.863	
117	Lacs	IMF - IRPP	24.000	
		FNI	6.000	
		ISN	1.068.802	
		IRPP	1.080.666	
		TS	7.800	
		TC — IR	16.500	
				4.427.631
		Budget préfectoral		
117		TCS	5.750	
		TC — IR	16.500	
		Taxe civique	1.325	
				23.575
				4.451.206

Décision n° 007/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation de l'exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
121	Zio	TP	51.555	
		TSFCB	21.667	
122	Zio	IRPP	619.061	
		ISN	538.396	
		TS	149.829	
				1.380.508
		Budget préfectoral		
121	Zio	TP	103.109	
		TSFCB	43.333	
122	Zio	TCS	51.500	
		TC — IR	7.500	
				205.442
				1.585.950

Décision n° 008/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge le rôle de régularisation des recettes des impôts du mois d'avril 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
96	Lomé	IRPP	69.757.173	
		TS	63.001.455	

	ISN	9.252.506		
	TP	6.592.474		
	TSFCB	179.333		
	Budget communal		148.782.941	
96	Lomé	TCS	5.584.206	
		TP	13.184.949	
		TSFCB	358.667	
			19.127.822	
			167.910.763	

Décision n° 009/DGI du 21/8/92 — Est pris en charge le rôle de régularisation des recettes des impôts du mois de mai 1992 ci-après :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
127	Lomé	IRPP	323.945.321	
		ISN	79.895.747	
		T/S	110.894.846	
		TSFCB	636.667	
		TP	2.929.876	
			518.302.457	
		Budget communal		
127	Lomé	TCS	4.078.435	
		TSFCB	1.273.333	
		TP	5.859.751	
			11.211.519	
			529.513.976	

Décision n° 010/DGI du 21/8/92 — Est pris en charge le rôle de régularisation des recettes des impôts du mois de mai 1992 ci-après :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
124	Lomé	IRPP	4.495.328	
		IS	31.500	
		TS	700.815	
		Taxes foncières	42.227	
		ISN	119.399	
			5.389.269	
		Budget communal		
124	Lomé	TC IR	186.353	
		Taxes foncières	84.454	
		TOM	134.590	
			405.397	
			5.794.666	

Décision n° 011/DGI du 21/8/92 — Est pris en charge le rôle de régularisation des recettes des impôts du mois de juin 1992 ci-après :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
129	Lomé	IRTR	9.342.027	
		TC IR	34.500	
			9.376.527	
		Budget communal		
129	Lomé	Taxe civique	34.500	
			34.500	
		Comptes hors-budget 410-100		
129	Lomé	Pénalités	32.504	
			32.504	
			9.443.531	

Décision n° 012/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
125	Lomé	IRPP	1.876.552	
		ISN	298.116	
		FNI	12.305	
		TF	53.786	
126	Lomé	IS (A.S.E.)	1.300.000.000	
		IRPP	141.491.369	
		ISN	7.394.667	
		T/S	16.139	
		TP	8.200	
		TF	51.700	
		TSFCB	53.333	
			1.451.256.167	
		Budget communal		
125	Lomé	TF	107.573	
		TC -- IR	220.997	
		TOM	94.288	
126	Lomé	TP	16.400	
		TF	103.400	
		TSFCB	106.667	
		TCS	5.672.273	
			6.321.598	
			1.457.577.765	

Décision n° 013/DGI du 21/8/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
		Budget général		
18	Dapaong	IRPP	873.038	
		ISN	1.833.796	
19	Oti	Taxe professionnelle ..	69.667	
		TSFCB	10.000	
			2.786.501	
		Budget communal		
18	Dapaong	TCS	599.425	
			599.425	
		Budget préfectoral		
19	Oti	Taxe professionnelle ..	139.333	

TSFCB	20.000	
Taxe civique	244.000	
		403.333
		3.789.259

Décision n° 014/DGI du 21/8/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles de l'exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
6	Dapaong	Taxe foncière	2.102.795	
8	Mango	Taxe foncière	461.633	
				2.564.428
Budget communal				
6	Dapaong	Taxe foncière	4.205.589	
		TOM	425.103	
8	Mango	Taxe foncière	923.267	
				5.553.959
				8.118.387

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de huit millions cent dix huit mille trois cent quatre vingt sept francs est fixée au 9 avril 1992.

Décision n° 15/DGI du 21-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
15	Mango	IRPP	3.000	
		ISN	145.917	
16	Mango	T. professionnelle	93.833	
		TSFCB	81.667	
17	Dapaong	T. foncière	34.000	
				358.417
Budget communal				
15	Mango	TCS	47.750	
16	Mango	T. professionnelle	187.667	
		TSFCB	163.333	
		T. civique	33.000	
17	Dapaong	T. foncière	68.000	
				499.750
				858.167

Décision n° 16/DGI du 21-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
6	Bassar	IRPP	54.511	
		TC - IR	31.250	
		ISN	435.174	

7	Bassar	T. professionnelle	31.367	
		TSFCB	70.000	
				622.302

Budget communal				
6	Bassar	TC - IR	51.500	
7	Bassar	T. professionnelle	62.733	
		TSFCB	140.000	
				254.233
				876.535

Décision n° 17/DGI du 21-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
13	Dapaong	IRTR	1.476.871	
14	Dapaong	T. professionnelle	51.129	
	Dapaong	TC-IR	166.667	
	Dapaong	TSFCB	310.000	
				2.004.667

Budget communal				
14	Dapaong	T. professionnelle	102.258	
	Dapaong	TC-IR	83.333	
	Dapaong	TSFCB	620.000	
				805.591

Compte hors-budget 410-100				
13	Dapaong	Pénalités	44.845	44.845
				2.855.103

Décision n° 18/DGI du 21-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
20	Oti	IRPP	10.000	
		ISN	69.170	
21	Tône	T. professionnelle	160.633	
		TSFCB	183.333	
22	Tône	IRPP	174.223	
		ISN	899.068	
				1.496.427

Budget préfectoral				
20	Oti	TCS	16.500	
21	Tône	T. professionnelle	321.267	
		TSFCB	366.667	
		T. civique	422.500	
22	Tône	TCS	238.875	
				1.365.809
				2.862.236

Décision n° 19/DGI du 21-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
7	Yoto	TS	15.518	
		IRTR	2.126.625	
8	Yoto	ISN	350.244	
		IRPP	222.469	
		TC - IR	46.300	
9	Yoto	IMF - IRPP	48.625	
		FNI	2.431	
				2.812.212
Budget communal				
7	Yoto	TCS	33.691	33.691
Budget préfectoral				
8	Yoto	TC - IR	45.000	45.000
Compte Hors-budget 410-100				
7	Yoto	Pénalités	44.835	
				44.835
				2.935.738

Décision n° 20/DGI du 21-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
1	Sotou-boua	T. professionnelle	119.986	
2	Sotou-boua	T.S.F.C.B.	75.000	
3	Sotou-boua	T.S.F.C.B.	11.667	
4	Sotou-boua	T. professionnelle	30.167	
				236.820
Budget préfectoral				
1	Sotou-boua	T. professionnelle	239.972	
2	Sotou-boua	T S F C B	150.000	
3	Sotou-boua	T S F C B	23.333	
4	Sotou-boua	T. professionnelle	60.333	
				473.638
				710.458

Décision n° 21/DGI du 21-8-92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
	Dapaong	FNI	83.900	
	Dapaong	IMF - IRPP	335.600	

		IRPP	414.960	
		TC - IR	215.815	
		ISN	615.157	
2	Dapaong	IRPP	14.400	
		ISN	288.770	
		TC - IR	135.000	
				2.103.602

Budget communal				
1	Dapaong	TC - IR	58.500	58.500
Budget préfectoral				
2	Dapaong	TC - IR	45.000	45.000
				2.207.102

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de deux millions deux cent sept mille cent deux francs est fixée au 9 avril 1992.

Décision n° 22/DGI du 24-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation des recettes des impôts du mois de juin 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
148	Golfe	T. professionnelle	1.185.628	
		T S F C B	16.667	
149	Golfe	Taxes foncières	8.167	
				1.210.462
Budget préfectoral				
148	Golfe	T. professionnelle	2.371.255	
		T S F C B	33.333	
149	Golfe	Taxes foncières	16.333	
				2.420.921
				3.631.383

Décision n° 23/DGI du 24-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation des recettes des impôts du mois de juin 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
147	Golfe	IMF - IRPP	675.000	
		ISN	144.815	
		TC - IR	15.892	
				835.707
Budget préfectoral				
147	Golfe	Taxe civique	1.500	
		TC - IR	31.783	
				33.283
				868.990

Décision n° 24/DGI du 24-8-92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation des recettes des impôts du mois de juin 1992 :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
150	Lomé	IRPP	22.196	
		ISN	26.625	
		TC-IP	18.000	
151	Lomé	IRPP	39.440	
		ISN	35.800	
		TC-IR	66.608	
				208.669
Budget communal				
150	Lomé	TC-IR	6.000	
150	Lomé	TC-IR	22.202	
				28.202
				236.871

Décision n° 25/DGI du 24-8-92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle de l'exercice 1992.

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
97	Zio	Taxe foncière	177.743	177.743
Budget préfectoral				
97	Zio	Taxe foncière	355.484	355.484
				533.227

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de cinq cent trente trois mille deux cent vingt sept francs est fixée au 2 juillet 1992.

Décision n° 26/DGI du 24-8-92 — Est pris en charge le rôle de régularisation des recettes du mois de mai 1992 ci-après :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
128	Lomé	IRTR	8.019.665	
		TC-IR	31.500	
				8.051.165
Budget communal				
128	Lomé	Taxe civique	31.500	31.500
Compte hors budget 410-100				
128	Lomé	Pénalités	79.975	79.975
				8.162.640

Décision n° 27/DGI du 24-8-92 — Est pris en charge le rôle de régularisation des recettes du trésor du mois de mai 1992 ci-après :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
123	Lomé	IRPP	87.714.319	
		T/S	742.198	
		ISN	29.940.944	118.397.461
Budget communal				
123	Lomé	TCS	4.156.097	4.156.097
				122.553.558

Décision n° 28/DGID du 1-9-92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
173	Lomé	T. professionnelle	44.400	
174	Lomé	T. foncière	1.241.175	
				1.285.575
Budget communal				
173	Lomé	T. professionnelle	88.800	
174	Lomé	T. foncière	2.482.350	
		TOM	933.530	
				3.504.680
				4.790.255

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante cinq francs est fixée au 10 août 1992.

Décision n° 29/DGID du 1-9-92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
1	Amou	Taxe foncière	696.100	696.100
Budget préfectoral				
1	Amou	Taxe foncière	1.392.200	1.392.200
				2.088.300

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de deux millions quatre-vingt-huit mille trois cents francs est fixée au 2 mai 1992.

Décision n° 030/DGI du 1/9/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation des recettes des impôts du mois de Juin 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
152	Lomé	Taxe professionnelle ..	92.922	
		T S F C B	31.667	
153	Lomé	Taxe professionnelle ..	61.624	
				186.213
Budget communal				
152	Lomé	Taxe professionnelle ..	185.844	
		T S F C B	63.333	
153	Lomé	Taxe professionnelle ..	123.248	
				372.425
				558.638

Décision n° 031/DGID du 1/9/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation du mois de juillet exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
30	Tchaoudjo	Taxe prof.	25.666	
31	Sokodé	T.S.F.C.B.	58.333	
				83.999
Budget préfectoral				
30	Tchaoudjo	Taxe prof.	51.334	
				51.334
Budget communal				
31	Sokodé	T.S.F.C.B.	116.667	
				116.667
				252.000

Décision n° 032/DGID du 1/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
98	Lomé	IMF-IS	281.055.083	
		F.N.I.	220.861.448	
		I.S.	745.384.468	
		T.B.M.	4.461.147	
		T.S.V.P.S.	3.650.000	
				1.255.412.146

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de un milliard deux cent cinquante cinq millions quatre cent douze mille cent quarante six francs est fixée au 17 juin 1992.

Décision n° 033/DGID du 1/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
21	Atakpamé	Taxe foncière	182.780	182.780
Budget communal				
21	Atakpamé	Taxe foncière	365.562	
		T.O.M.	59.537	
				425.099
				607.879

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de six cent sept mille huit cent soixante dix-neuf francs est fixée au 2 juillet 1992.

Décision n° 034/DGI du 1/9/92 — Sont pris en charge les rôles de régularisation des recettes des impôts du mois de mai 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
133	Lomé	I R P P	4.658.427	
		I S N	264.459	
		T C — I R	212.222	
134	Lomé	I R P P	34.920	
		I S N	72.199	
		T C I R	36.035	
				5.278.262
Budget communal				
133	Lomé	T C I R	70.740	
		T C I R	12.000	
				82.740
				5.361.002

Décision n° 035/DGID du 1/9/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
171	Lomé	Taxe foncière	3.547.627	
172	Lomé	Taxe foncière	3.547.627	
				7.095.254
Budget communal				
171	Lomé	Taxe foncière	7.095.255	
		T.O.M	1.143.874	
172	Lomé	Taxe foncière	7.095.255	
		T.O.M.	1.143.874	
				16.478.258
				23.573.512

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de vingt trois millions cinq cent soixante treize mille cinq cent douze francs est fixée au 10 août 1992.

Décision n° 036/DGID du 1/9/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
4	Kpalimé	Taxe foncière	1.836.273	
5	"	Taxe foncière	279.783	
				2.116.056
Budget communal				
4	Kpalimé	Taxe foncière	3.672.547	
5	"	Taxe foncière	559.567	
				4.232.114
				6.348.170

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de six millions trois cent quarante huit mille cent soixante-dix francs est fixée au 2 mai 1992.

Décision n° 037/DGID du 1/9/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles de l'exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
3	Oti	Taxe prof.	107.667	
		T.S.F.C.B.	6.667	
4	Mango	Taxe prof.	178.933	
				293.267
Budget communal				
3	Oti	Taxe prof.	215.333	
		T.S.F.C.B.	13.333	
		T.C. — IR	58.500	
4	Mango	Taxe prof.	357.867	
		T.C. — IR	45.000	
				690.033
				983.300

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de neuf cent quatre-vingt-trois mille trois cents francs est fixée au 18 mai 1992.

Décision n° 038/DGID du 1/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
157	Lomé	I.R.P.P.	2.046.040	
		I.S.N.	370.395	
		TC — IR	139.960	
				2.556.395

Budget communal				
157	Lomé	TC — IR	1.500	
				1.500
Compte hors budget 410-100				
157	Lomé	Pénalités	405.115	
				405.115
				2.963.010

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de deux millions neuf cent soixante trois mille dix francs est fixée au 30 juillet 1992.

Décision n° 039/DGID du 2/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
168	Lomé	IMF — IRPP	1.154.340	
		F.N.I.	1.356.069	
		I.S.N.	686.654	
		I.R.P.P.	4.216.840	
		I.S.	42.280	
		IMF — IS	882.630	
		TC — IR	353.840	
		T.B.M.	5.381	
		T.S.V.P.S.	200.000	
				8.898.034
Budget communal				
168	Lomé	TC — IR	19.500	
				19.500
				8.917.534

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de huit millions neuf cent dix-sept mille cinq cent trente quatre francs est fixée au 10 août 1992.

Décision n° 040/DGID du 2/9/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
163	Lomé	I.R.P.P.	2.000	
		TC-IR	99.000	
164	Lomé	I.R.P.P.	4.000	
		I.S.N.	9.600	
		TC-IR	121.500	
				236.100
Budget communal				
163	Lomé	TC — IR	33.000	
164	Lomé	TC — IR	40.500	
				73.500
				309.600

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de trois cent neuf mille six cent francs est fixée au 10 août 1992.

Décision n° 041/DGID du 2/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous ;

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
37	Atakpamé	Taxe foncière	2.813.574	2.813.574
Budget communal				
37	Atakpamé	Taxe foncière	5.627.147	
		T.O.M.	732.541	
				9.173.262

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de neuf millions cent soixante treize mille deux cent soixante deux francs est fixée au 2 juillet 1992.

Décision n° 042/DGID du 2/9/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
19	Haho	Taxe prof.	391.985	
		TC-IR	759.000	
20	Notsé	Taxe prof.	760.451	
		TC-IR	231.000	
				2.142.436
Budget préfectoral				
19	Haho	Taxe prof.	783.971	
		TC-IR	240.000	
				1.023.971
Budget communal				
20	Notsé	Taxe prof.	1.520.902	
		TC-IR	181.500	
				1.702.402
				4.868.809

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de quatre millions huit cent soixante huit mille huit cent neuf francs est fixée au 2 juillet 1992.

Décision n° 043/DGID du 2/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
29	Wawa	Taxe prof.	603.964	
		TC-IR	1.174.500	
				1.778.464

Budget communal				
29	Wawa	Taxe prof.	1.207.927	
		TC-IR	109.500	
				1.317.427
				3.095.891

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de trois millions quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-onze francs est fixée au 2 juillet 1992.

Décision n° 044/DGID du 2/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des Rôles	Agences	Nature des Contributions	Montant des Rôles	Total
Budget général				
23	Notsé	Taxe foncière	4.274.929	4.274.929
Budget communal				
23	Notsé	Taxe foncière	8.549.859	8.549.859
				12.824.788

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de douze millions huit cent vingt quatre mille sept cent quatre-vingt-huit francs est fixée au 2 juillet 1992.

Décision : n° 045/DGID du 2/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
111	Anébo	Taxe Foncière	1.105.430	1.105.430
Budget Communal				
111	Anébo	Taxe Foncière	2.210.860	2.210.860
				3.316.290

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de trois millions trois cent seize mille deux cent quatre-vingt dix francs est fixée au 02 juillet 1992.

Décision : n° 046/DGID du 2/9/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
143	Lomé	Taxes Prof.	49.938	
144	Lomé	Taxes Prof.	6.066.317	6.116.255

Budget Communal

143	LOME	Taxes Prof.	99.875	12.232.508
144	LOME	Taxes Prof.	12.132.633	18.348.763

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de dix huit millions trois cent quarante huit mille sept cent soixante trois francs est fixée au 30 juillet 1992.

Décision : n° 047/DGID du 2/9/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget général				
135	Lomé	Taxes foncières	6.655.848	
136	LOME	Taxes foncières	6.089.272	12.745.120
Budget Communal				
135	LOME	Taxes foncières	13.311.696	
136	LOME	Taxes foncières	12.178.544	25.490.240
				38.235.360

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de trente huit millions deux cent trente cinq mille trois cent soixante francs est fixée au 30 juillet 1992.

Décision : n° 048/DGID du 4/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
99	Lomé	IMF-IS	10.154.690	
		F.N.I.	15.780.070	
		I.S.	62.503.672	
		I.R.P.P.	2.744.630	
		IMF-IRPP	2.189.000	
		I.S.N.	773.350	
		TC-IR	648.245	
		T.B.M.	520.816	
		T.F.G.	1.500.000	
		T.S.V.P.S.	750.000	
				97.564.473
Budget Communal				
99	Lomé	TC-IR	39.000	39.000
Compte hors budget 410-100				
99	Lomé	Pénalités	25.000	25.000
				97.628.473

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de quatre-vingt-dix-sept millions six cent vingt huit mille quatre cent soixante treize francs est fixée au 17 juin 1992.

Décision : n° 049/DGI du 4/9/92 — Est pris en charge le rôle de régularisation des recettes des impôts du mois de Mars 1992 ci-après :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
71	Lomé	IRTR	17.340.525	
		TC-IR	26.250	
				17.366.775
Budget Communal				
71	Lomé	Taxe Civique	26.250	26.250
Compte Hors Budget 410-100				
71	Lomé	Pénalités	2.371.143	2.371.143
				19.764.168

Décision n° 050/DGI du 4/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle de l'exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
78	Lomé	IS	10.445.600	
		IMF-IS	24.652.218	
		IRPP	6.210.030	
		FNI	10.754.835	
		TC-IR	754.090	
		TSVPS	575.000	
		ISN	1.516.474	
		TBM	37.596	
		IMF-IRPP	3.259.537	
				58.205.340
Budget Communal				
78	Lomé	TC-IR	85.500	85.500
				58.290.840

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de cinquante huit millions deux cent quatre vingt dix mille huit cent quarante francs est fixée au 01 Juin 1992.

Décision : n° 051/MEF/DGID du 4/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
5	Sokodé	Taxes Foncières	1.546.525	1.546.525
Budget Communal				
5	Sokodé	Taxes Foncières	3.093.050	3.093.050
				4.639.575

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de Quatre millions six cent trente neuf mille cinq cent soixante-quinze francs est fixée au 11 juillet 1992.

Décision : n° 052/DGID du 4/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
2	Kpalimé	Taxe Foncière	1.927.247	1.927.247
Budget Préfectoral				
2	Kpalimé	Taxe Foncière	3.854.496	3.854.496
				5.781.743

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de Cinq millions sept cent quatre-vingt et un mille sept cent quarante trois francs est fixée au 02 Mai 1992.

Décision : n° 053/DGID du 4/9/92 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
14	Ogou	Taxes Prof.	253.694	
15	Tohoum	Taxes Prof.	402.666	656.360
Budget Prefectoral				
14	Ogou	Taxe Prof.	507.389	
		Taxe civique	361.500	
15	Tohoum	Taxe Prof.	805.334	
		Taxe civique	774.000	
				2.448.223
				3.104.583

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de Trois millions cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois francs est fixée au 02 Juillet 1992.

Décision : n° 054/DGI du 4/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle primitif de l'exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
70	Lomé	T F	549.500	549.500
Budget Communal				
70	Lomé	T F	1.099.000	
		T O M	339.520	1.438.520
				1.988.020

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de un million neuf cent quatre vingt huit mille vingt francs est fixée au 01 Juin 1992.

Décision : n° 055/DGI du 4/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle de l'exercice 1992 ci-dessous :

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
77	Lomé	T.F.	1.374.500	1.374.500
Budget Communal				
77	Lomé	T.F.	2.749.000	
		T.O.M.	899.460	3.648.460
				5.022.960

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de cinq millions vingt deux mille neuf cent soixante francs est fixée au 17 juin 1992.

Décision : n° 056/DGI du 4/9/92 — Est approuvé et rendu exécutoire un rôle de l'exercice 1992.

N° des rôles	Agences	Nature des contributions	Montant des rôles	Total
Budget Général				
74	Lomé	T F	2.932.482	2.932.482
Budget Communal				
74	Lomé	T F	5.864.965	
		T O M	1.050.563	6.915.528
				9.848.010

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de Neuf millions huit cent quarante huit mille dix francs est fixée au 17 Juin 1992.

DECLARATIONS DES ASSOCIATIONS**N° 448-MATS-SG-APA-PC DU 1^{er} AVRIL 1992**

— **Titre de l'Association :** "A. P. S. DEVELOPPEMENT (O. N. G.)

Association Panafricaine pour la Survie et le Développement"

— **Siège :** Lomé B.P. 12370

— **But :** L'Association a pour buts :

- La construction de centres de santé dans les villages, et l'approvisionnement en médicaments.
- L'agriculture, la pharmacopée (santé).
- L'aide aux personnes âgées, jeunes abandonnés,
- Soins gratuits aux malades sans ressources dans tous pays.
- La création de centres de formation gratuite pour jeunes.
- L'Education de masse, Alphabétisation, Loisirs.
- La construction d'habitations sociales pour les sans abri.
- L'organisation des échanges culturels entre les jeunes d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Afrique.
- Prendre en compte les frais de retour d'un étranger en difficultés pour un retour dans son pays.

Pièces jointes :

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 1^{er} Avril 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 564/MATS-SG-APA-PC DU 23 AVRIL 1992

— **Titre de l'Association :** Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement de l'Homme (A. PRO.S.E. Homme)

— **Siège :** K A R A — B.P. 30

— **But :** L'Association a pour buts :

- Protéger et sauvegarder les espèces animales (domestiques et sauvages) et végétales en vue de créer un environnement écologiquement équilibré pour la vie.
- Sensibiliser et éduquer la population en matière d'environnement.
- Lutter contre la désertification,
- Lutter contre les extensions disproportionnées des aires protégées suivies de déplacements intempestifs des populations riveraines,
- Lutter contre les arrestations arbitraires pour délit non vérifié de feu de brousse.
- Contribuer à éviter les exploitations abusives des animaux,

— Initier une nouvelle philosophie en matière de gestion de l'environnement.

Pièces jointes :

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 23 Avril 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 641-MATS-SG-APA-PC DU 14 MAI 1992

— **Titre de l'Association :** Association "HOZIKPI-MIWOSSE"

— **Siège :** BE-HEDZE, domicile de M. WAWA Attipoupa s/c du Chef Canton de BE, le Chef Assou Adela AKLASSOU III.

— **But :** L'Association a pour buts :

- Venir en aide à tous les adhérents célébrant annuellement la cérémonie ancestrale du trône Hozikpi.
- Faciliter le contrat entre tous les adeptes de l'association.
- Développer chez les membres adhérents, l'esprit de solidarité, d'entraide et le sens de l'Amour fraternel.
- Prévenir les risques sociaux et assurer le soutien tant moral, financier que matériel à tous les membres de l'association.

Pièces jointes :

- Statuts
- Liste des membres du Bureau-Directeur.

Lomé, le 14 Mai 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

— N° 939/MATS-SG — APA — AP du 8 juillet 1992

— Titre de l'association : Association Togolaise pour la Lumière du Pauvre (A.T.L.P.)

— Siège : Lomé B.P. 30645

— But : l'Association a pour but :

d'œuvrer au développement harmonieux du Togo par l'amélioration des conditions de vie en préconisant l'éveil, la conscientisation et la participation du déshérité en vue d'une

autonomie et d'une intégration socio-économique et professionnelle.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 8 juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1050/MATS-SG — APA — AP du 24 juillet 1992

— Titre de l'association : Association des Jeunes contre la Manipulation des consciences (A.J.M.C.)

— Siège : Lomé B.P. 371

— But : l'Association a pour buts :

- de développer d'esprit de solidarité entre ses membres élargit aux jeunes du Togo,
- de combattre la violence et porter l'assistance au renouveau démocratique.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 24 juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 793/MATS-SG — APA — AP du 12 juin 1992

— Titre de l'association : Association Chrétienne "Les Témoins de Jehovah"

— Siège : Lomé B.P. 1805

— Buts : 1°) l'Association a pour but original, œuvre de prédication de la bonne nouvelle du Royaume de Dieu entreprise par Jesus Christ il y a dix-neuf siècles. La promotion de la connaissance chrétienne au moyen de la propagation des vérités bibliques par voie orale et écrite (imprimés, bibles, livres, périodiques, brochures, tracts, cassettes, etc) et aussi à l'aide d'audio-visuel. La visite régulière de ceux qui s'intéressent en vue de stimuler la croissance chrétienne.

2°) l'Association cherche au moyen de l'enseignement biblique à améliorer la morale chrétienne et la spiritualité des hommes, femmes et enfants, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de l'individu et de la communauté en général.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 12 juin 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 800/MATS-SG — APA — AP du 16 juin 1992
— Titre de l'association : Fédération Togolaise de la Croix Bleue (F.T.C.B.)

— Siège : Lomé B.P. 12991

— But : La Fédération Togolaise de la Croix Bleue a pour but :

- combattre l'alcoolisme, le tabagisme et la consommation de la drogue.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 12 juin 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 809/MATS-SG — APA — AP du 17 juin 1992

— Titre de l'association : Club UNESCO Féminin "La Colombe"

— Siège : B.P. 80498 — Lomé

— But : L'Association a pour but :

- contribuer à l'éducation et à l'épanouissement de la femme et de la jeune fille.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 17 juin 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 819/MATS-SG — APA — AP du 19 juin 1992

— Titre de l'association : "Tabernacle de l'Epouse de Christ"

— Siège : Lomé B.P. 3638

— Buts : L'Association "Tabernacle de l'Epouse de Christ" a pour but :

- La propagation de l'Evangile.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 19 juin 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 911/MATS-SG — APA — AP du 1^{er} juillet 1992
— Titre de l'association : "Groupe d'Action pour le Développement de Bé"

— Siège : Lomé B.P. 6149

— But : L'Association a pour objectifs :

— Défendre les intérêts moraux et matériels de la Communauté et de ses membres ;

— Promouvoir son développement économique, social et culturel ;

— Encourager l'épanouissement de sa jeunesse.

P.J :

— Statuts

— Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 1^{er} juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 912/MATS-SG — APA — AP du 1^{er} juillet 1992
— Titre de l'association : Association des Volontaires pour le Développement du Togo (A.V.D. Togo)

— Siège : B.P. 4200 Tél. 21-73-66 Lomé

— But : L'Association a pour objectif la stimulation des activités sociales, économiques et culturelles des laborieuses populations des campagnes et des villes du Togo.

P.J :

— Statuts

— Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 1^{er} juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 923/MATS-SG — APA — AP du 3 juillet 1992
— Titre de l'association : Groupement des Jeunes pour la Production Animale et Agricole "SS ARCHANGES" (G.J.P.A.A.)

— Siège : 44, rue de Brazza — B.P. 2411 — Lomé

— But : Le Groupement des Jeunes pour la Production Animale et Agricole "Sts ARCHANGES" (G.J.P.A.A.) a pour buts de :

— regrouper les amis de part et d'autre des quartiers avoisinants et ailleurs qui aiment le travail de la terre et l'élevage pour :

— s'entraider mutuellement et partager les joies et les peines ;

— travailler la terre et faire l'élevage de volailles, caprins, ovins, porcins, bovins etc.

— organiser des semaines de recyclage et de formation

— promouvoir de bons rapports entre les associations de ce genre.

P.J :

— Statuts

— Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 3 juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1037/MATS-SG — APA — AP du 22 juillet 1992

— Titre de l'association : Eglise du Christ

— Siège : B.P. 61707 — Lomé

— Buts : L'Eglise du Christ s'établit dans les pays hôtes afin :

1 — de se rassembler pour l'adoration de Dieu aux temps décidés par les membres et comme il est prescrit dans le Nouveau Testament ;

2 — de faire répandre l'Evangile de Jesus-Christ dans toute sa pureté, dans toute sa simplicité et dans toute sa plénitude, en tous lieux, aux moyens de l'enseignement biblique par correspondance, de prédications publiques et privées et de projections de films sur l'Evangile, selon les principes et exemples donnés dans le Nouveau Testament. Mais également par la distribution de brochures gratuites afin de mieux éclairer sur sa profession de foi religieuse ;

3 — et de faire toute œuvre bonne selon le Nouveau Testament : "La religion pure et sans tâche, devant Dieu notre Père, consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions etc. (Jc 1,27).

P.J :

— Statuts

— Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 22 juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1039/MATS-SG — APA — AP du 22 juillet 1992
— Titre de l'association : Action Régionale pour le Développement Intégré (ARDI)

— Siège : 22, rue Koudadjé à Amoutiévé B.P. 12053 Tél. 21-38-78 — Lomé

— But : l'Association a pour buts de :

— redynamiser les activités et promouvoir l'autodéveloppement régional,

— autopromouvoir des PME/PMI par les masses dés-heritées,

— informer et suivre les groupements agro-pastoraux,

— réaliser des infrastructures sociales (écoles, dispensaires, etc.).

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 22 juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1060/MATS-SG — APA — AP du 28 juillet 1992

- Titre de l'association : "Elan Vital"
- Siège : B.P. 1165 — Lomé
- But : l'Association a pour but :

- La connaissance de soi

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 28 juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1118/MATS-SG — APA — AP du 12 août 1992

- Titre de l'association : Association Libre des Groupements Africains d'Aide au Développement pour La Réalisation de Petits Projets Socio-Economiques (ALGADES)
- Siège : sur la bretelle de Bè-Klikamé — B.P. 8642 — Lomé
- But : l'Association a pour buts :

— d'aider à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion humaine en milieu rural, semi-urbain et principalement dans les communautés villageoises.

— d'agir en collaboration avec les pouvoirs publics et les organismes privés nationaux et internationaux confessionnels ou non confessionnels.

— de venir en aide aux catégories les plus défavorisées de la population afin de leur permettre d'avoir le minimum nécessaire pour leur survie.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 12 août 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1181/MATS-SG — APA — AP du 20 août 1992

- Titre de l'association : Agence Panafricaine pour une Retraite Active et le Bien-Etre du 3^e Age (APARA-B-3)
- Siège : au Centre Communautaire de Tokoin Lomé

- But : l'Association a pour buts :
- d'œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement économique et socio-culturel des fonctionnaires retraités, pré-retraités et de toutes les couches sociales du 3^e âge.
- de leur donner l'occasion de continuer de participer, volontairement et bénévolement mais plus activement au développement de leurs Etats et de l'Afrique en particulier et du Tiers Monde en général, par leurs expériences et leurs compétences professionnelles.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé le 20 août 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1201/MATS-SG — APA — AP du 25 août 1992

- Titre de l'association : Amicale des Retraités de la Police
- Siège : B.P. 30739 — Lomé
- But : l'Amicale a pour buts :

— de donner l'occasion aux fonctionnaires de police retraités de se retrouver entre eux ;

— d'entretenir et développer l'esprit d'amitié et de fraternité entre ses membres ;

— de mettre en commun les problèmes qui peuvent être les leurs et en rechercher les solutions ;

— de s'aider mutuellement ;

— d'organiser des réjouissances ;

— d'entretenir des relations avec les personnels de la police en activité ;

— de contribuer d'une façon ou d'une autre à la sécurité dans le pays.

P.J :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 25 août 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1211/MATS-SG — APA — AP du 27 août 1992

- Titre de l'association : "Hindou Temple"
- Siège : Avenue Maman N'Danida — Lomé
- But : l'Association a pour buts :

— la célébration des grands jours de Krishna-Rama (Nouvelle Année Diwali)

— la célébration des messes tous les dimanches ;

— des réunions de prières lors des décès, des baptêmes et des mariages.

P.J. :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 27 août 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1267/MATS-SG — APA — AP du 9 septembre 1992

— Titre de l'association : Cercle de Réflexion sur la Condition de la Femme (CERCOF)

— Siège : Lomé

— But : l'Association a pour objectifs :

— Faire prendre conscience à la femme de sa dignité de femme,

— Faire connaître à la femme aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, ses droits et devoirs,

— Lutter pour l'amélioration de la condition de la femme,

— Lutter pour le changement de l'image erronée qu'on a de la femme,

— Œuvrer pour la promotion sociale et culturelle de la femme.

P.J. :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 9 septembre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1297/MATS-SG — APA — PC du 14 septembre 1992

— Titre de l'association : Ministère des Assemblées de l'Épouse

— Siège : B.P. 6057 Bè-Hédjé 178, rue Séklé — Lomé

— Buts :

— Propager la parole de Dieu selon la recommandation de Notre Seigneur Jésus Christ

— Prêcher la Bonne Nouvelle dans les autres pays d'Afrique en particulier, et dans le monde en général

— Développer la Communauté dans laquelle, le Ministère s'est établi, par la création des écoles, des centres de formation et des cliniques

— Aider à maintenir le moral et le développement spirituel de la Société

— Créer des groupements agricoles pour le développement économique du milieu

— Faire des dons aux orphelins, aux malades et aux opprimés.

P.J. :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 14 septembre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1301/MATS-SG — APA — AP du 14 septembre 1992

— Titre de l'association : Mouvement Panafricain de la Lutte contre la Violence, la Famine et la Misère

— Siège : B.P. 3990 — Lomé

— But : l'Association a pour buts :

— de promouvoir l'égalité, la fraternité, l'amour, la tolérance entre les peuples et généralement le respect des libertés fondamentales et des Droits de l'Homme ;

— de lutter contre la violence et la misère dans toutes leurs manifestations, sous toutes leurs formes et en tous lieux ;

— d'organiser des réunions, des conférences-débats sur des thèmes divers, en vue de la publication et de la diffusion des idées allant dans le sens de la réalisation de son objectif.

P.J. :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 14 septembre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1057/MATS-SG-APA-AP du 28 juillet 1992.

— Titre de l'association : Association de Lutte contre la Désertification de l'Afrique (S.O.S.) Forêt Afrique.

— Siège : Lomé — BP 13560 — Tél. 21-73-26.

— Buts : l'association a pour buts d'apporter son concours réel et pratique à la lutte contre la désertification du continent africain et d'entreprendre toute action susceptible d'aider à résoudre les problèmes liés à ces maux.

— P.J. :

- Statuts
- Liste des membres du bureau-directeur.

Lomé, le 28 Juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1388/MATS-SG — APA — AP du 1^{er} octobre 1992

— Titre de l'association : Environnement et Développement Agricole Tiers-Monde (EDA-Tiers-Monde)
— Siège : Boulevard Jean-Paul II B.P. 3577 — Lomé
— But : l'Association a pour objectifs :

— d'étudier, de promouvoir, de réaliser ou faire réaliser des projets de protection de l'environnement, de formation, de recherche et de développement au Togo et dans le tiers-monde en vue d'améliorer le niveau alimentaire, économique, éducatif, social ou culturel. Elle veut particulièrement promouvoir les productions vivrières végétales, animales et halieutiques d'une part par :

— la création, l'animation et la gestion des fermes agropédagogiques, des stations de recherche, des laboratoires et des centres de formation, de stage pratique et de recyclage

— l'appui aux activités des communautés de base, comités villageois, groupements, coopératives etc.

— Promouvoir d'autre part la protection de l'environnement par divers projets spécifiques.

P.J. :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 1^{er} octobre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Messan Agbéyomé KODJO

N° 1440/MATS-SG — APA — PC du 12 octobre 1992

— Titre de l'association : Communauté des Frères en Christ (C.F.E.C.)

— Siège : Cité de Baguida Villa n° SE2 51

— But : l'Association : Communauté des Frères en Christ a pour buts :

— Diffuser et appliquer les vrais enseignements du Seigneur Jésus-Christ.

P.J. :

- Statuts
- Liste des Membres du bureau-directeur

Lomé, le 12 octobre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Messan Agbéyomé KODJO

N° 1446/MATS-SG-APA-AP

— Titre de l'association : Association Spirituelle des Divinités Naturelles du Togo (ASDINATO)

— Siège : Lomé

— Buts : L'association a pour buts :

— regrouper les Maîtres spirituels, praticiens ou non, guérisseurs ou non ;

— encadrer les adeptes initiés ou non, les sympathisants initiés ou non ;

— échanger les expériences dans tous les domaines ;

— repertorier les possibilités de traitement des maladies

provoquées ou non ;

— mettre en place une discipline au sein des Maîtres spirituels guérisseurs et traiteurs des cas sociaux ;

— regrouper et organiser les mystères de la nature divine ;

— mettre en valeur des possibilités spirituelles sociales ;
— favoriser une coopération solidaire entre les Maîtres spirituels guérisseurs ou non ;

— s'entraider mutuellement sur tous les plans de la vie spirituelle et corporelle

— coopérer avec toutes les organisations ou institutions similaires existant dans tous les pays du monde.

P.J. :

- Statuts
- Liste des membres du bureau-directeur.

Lomé, le 13 Octobre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Messan Agbéyomé KODJO

DECLARATIONS DE PARTIS POLITIQUES

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 544-MATS-SG-APA du 16 avril 1992.

Désignation du parti : Alliance pour la Reconstitution de la Communauté Africaine (ARECA).

Siège : Lomé.

Liste des membres du bureau

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse complète
Président	Kponton Edgard	Employé B. P. 2830 — Lomé
Vice-président	Batawila Mathieu	Ingénieur d'Agriculture B. P. 2830 — Lomé
Secrétaire général	Kponton San Antoine	Agent de comm B. P. 2830 — Lomé
Secrétaire gal adjt	Sanvee Lionel	Etudiant B. P. 2830 — Lomé
Trésorier général	Adjoumara François	Transporteur B. P. 2830 — Lomé
Trésorier gal adjt	Akoto Edoh François	Etudiant B. P. 2830 — Lomé

Lomé le 16 Avril 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 670-MATS-SG-APA du 15 mai 1992.

Désignation du parti : Parti Libéral Togolais (P.L.T.)

Siège social : B. P. 61258 - Lomé.

Liste des membres du bureau exécutif

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse complète
Président	Amegnissou Tossou	Représentant commercial B. P. 61258 — Lomé
1 ^{er} Vice-président	Adjanoh Teċo Mawulinam	Représentant commercial B. P. 891 — Lomé
Secrétaire général	Gbadamassi Moussiliou	Enseignant 4, Rue de l'Eglise Lomé
Secrétaire gal adjt	Mensah Akoété Menko	Etudiant 3, Rue Wahala Lomé
Trésorier général	Ocloo Kuakumensah Kwami Mawuena	Etudiant 3, Rue Wahala Lomé
Trésorier gal adjt	Gbongli Abalo Folly	Agent commercial B. P. 62341 Lomé
1 ^{er} Conseiller	Awoussah Awoussahvi Dzigbodi	Entrepreneur 115, Avenue Maman N'Danida Lomé
2 ^e Conseiller	Aklassou Midoadanu	Etudiant 290 Bd du 13 Janvier Lomé
3 ^e Conseiller	Klikan Koami	Mécanicien 26, Rue Chemin de Fer Lomé
Secrétaire à l'organisation	Bekou Teċo	Directeur de société B. P. 6112 Lomé

Lomé le 15 Mai 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 703/MATS-SG-APA du 26 mai 1992.

Désignation du parti : Parti du Travail pour le Développement (P.T.D.).

Siège social : Lomé quartier Tokoin 97, Rue Champs de Courses.

Liste des membres du bureau exécutif

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse complète
Président	Planiteye Dazimwai Lakignamg	Administrateur B. P. 39113 Lomé
Secrétaire général	Figah Kwassi Charles	Commerçant B. P. 12121 Lomé
Secrétaire gal adjt	Agbossou Komlan Angelo	Professeur de CEG B. P. 2754 Lomé
Trésorier	Kassegne Yao Benoît	Décorateur B. P. 80166 Lomé
Trésorier gal adjt	Bassabi Dermane Tamimou	Enseignant de l'Education nationale B. P. 13016 Lomé

Lomé, le 26 Mai 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 751/MATS-SG-APA du 3 juin 1992.

Dénomination du parti : Front Républicain pour le Salut (F.R.S.).

Siège social : Lomé B. P. 20500.

Liste des membres du bureau exécutif

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse complète
Secrétaire général	Ouro-Akondo Bandifoh	Géologue B. P. 7487 Lomé Agoënyivé
1 ^{er} Secrétaire gal adjt	Edoh Satchi Koffi	Juriste B. P. 7487 Lomé
2 ^e Secrétaire gal adjt porte-parole	Bodjona Akoussoulelou	Etudiant B. P. 7487 Lomé
Trésorier général	Zossou Yao A.	Gestionnaire B. P. 7487 Kodjoviakopé Lomé
Trésorier gal adjt	Lamboni Ardjoun	Economiste B. P. 7487 Atikoumé Lomé
Sec. Aff. Pol.	Tchao Padumhékou	Juriste B. P. 7487 Forever Lomé
Sec. Aff. Ext.	BoukpeSSI Bakobasso	Juriste B. P. 7487 Adéwi Lomé
Sec. Organ. Sec. Publique	Vivor Yao	Enseignant B. P. 7487 Hédzranawé
Sec. Emploi Travail	Kpégouni Kondo Zarifou	Etudiant B. P. 1515 Adéwi
Sec. à l'Environnement et Sécurité Alimentaire	Biyao Kokou E.	Enseignant B. P. 7487 Adéwi

Sec. Info. Mobilisation Sec. Jeunesse et Culture	Ayéna Nouwagnon Iamponi Matiyendou	Etudiant B. P. 7487 Adéwi Enseignant B. P. 7487 Totsi
Cons. aux Aff. Pol. et Juri.	Atchole Essodong	Juriste d'Affaire B. P. 7487 Adéwi
Cons. aux Aff. Socio-Econom.	Pirali Essolabana	Economiste B. P. 7487 Klikamé

Lomé, le 03 Juin 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 863/MATS-SG-APA du 25 juin 1992.

Dénomination du parti : Parti des Forces du Change-
ment (P.F.C).

Siège social : 172, Rue de l'OCAM B. P. 2711 — Lomé.

Liste des membres du directoire provisoire

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresses
Chargé de la Coordi- nation des Activités du Mouvement	Randolph Yaovi Ellom	Diplomate B. P. 4680 Lomé - Togo
Chargé de la Mobilisa- tion et de la propa- gande	Adjangba Anoumou Moïse	Professeur à l'Université du Bénin
Chargé des Affaires socio-économiques et culturelles	Wilson Seth Akuété	Professeur-consultant

Lomé, le 25 Juin 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique n°
1046/MATS-SG-APA du 24 juillet 1992.

Dénomination du parti : Parti d'Union pour la Rénova-
tion et le Développement (P.U.R.D.).

Siège social : Avenue de la Libération prolongée
Tokoin-Trésor B. P. 30608 - Lomé.

Liste des membres du bureau exécutif

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse complète
Président	Miahe G. Agboka	Juriste Informaticien B. P. 30608 Lomé
Secrétaire général	Daou Nyameh	Secrétaire bilingue B. P. 30608 Lomé

Secrétaire gal. adjt.	Tchaba N. Mohamed	Etudiant B. P. 8179 Lomé
Trésorier général	Dao-Dao Manamèdonou	Enseignant B. P. 8179 — Lomé
Trésorier gal. adjt.	Agate Daniel	
Commissaire aux Affaires politiques et extérieures	Alai Ote Nouhoum	Economiste Enseignant To- koin-Trésor B. P. 845 Lomé
Commissaire chargé de la Jeunesse, de l'Em- ploi et de la Culture	Atta Komna	Enseignant Noukafu B. P. 30608 Lomé
Commissaire à l'Infor- mation, à la Presse et à la Propagande	Zewu Benjamin	Comptable Maison n° 1410 B. P. 30608 Lomé
Commissaire à l'Orga- nisation	Agba Edoh	Etudiant Tokoin Adéwi - Lomé B. P. 1515 Lomé
Commissaire aux Affaires sociales et féminines	Boukpeti Passi- massiwé	Secrétaire principal Garage Central B. P. 1515 Lomé
Commissaire aux Affaires juridiques	Acotie Baba	Etudiant Tokoin Adéwi B. P. 1515 Lomé

Lomé, le 24 Juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 1062/MATS-SG-APA du 28 juillet 1992.

Dénomination du parti : Mouvement d'Action pour la
Démocratie Intégrale (M.A.D.I.).

Siège social : Lomé.

Liste des membres du bureau exécutif provisoire

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse complète
Président	Gnakpaou Abalo	Agent de Douanes B. P. 353 Lomé
Secrétaire général	Gnossigue Mabweï	Employé de Bureau CNSS B. P. 69 Lomé
Secrétaire gal. adjt.	Kododji-Traoré A. Rabiou	Etudiant UB Phissai B. P. 1515 Lomé
Trésorier général	Alosse Kossi	Etudiant UB Flesh III B. P. 1515 Lomé
Trésorier gal. adjt.	Aboua Komi Essokazi	Etudiant UB FDD II B. P. 1515 Lomé

1 ^{er} Conseiller	Tchalla Abaï	Agent des Statistiques CNCT B. P. 2981 Lomé
2 ^e Conseiller	Kedelina Komla	Etudiant UB FDD II B. P. 1515 Lomé
3 ^e Conseiller	Karma Tétonehè	s/c M. Karma Voirie B. P. 326 Lomé
4 ^e Conseiller	Bodjolle Wiyooou Tchaa	Chauffeur B. P. 69

Lomé, le 28 Juillet 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique n°
1117/MATS-SG-APA du 11 août 1992.

Dénomination du parti : Parti des Démocrates Cen-
tristes (P.D.C.)

Siège social : Lomé.

Liste des dirigeants

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse complète
Secrétaire général	Sossou-Kpegla Kodjo K.	Directeur de Société 41, Rue Lawson Kayigan Lomé
Secrétaire gal. adjt.	Ihou E. Komivi	Etudiant B. P. 1515 Lomé
Trésorier général	Lamboni Yembouath	Comptable B. P. 12730
Trésorier gal. adjt.	Messan Attiwogbe Setri	Comptable B. P. 80846
Com. porte-parole chargé de la presse, la propagande et de l'Information...	Atamao T. Kano	Enseignant B. P. 590
Com. délég. auprès du S. chargé des Aff. Extér.	Agba Gbandi	s/c Agba Kondi CEET Lomé
Com. charg. de la Mo- bil et des Adhésions	Karim Salissou	Etudiant, s/c B. P. 20099 Lomé
Com. charg. de la Jeunes. et de l'Orga- nisation	Boukate Kossi	Etudiant B. P. 1515

Lomé, le 11 Août 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 1212/MATS-SG-APA-AP du 27 août 1992.

Dénomination du parti : Parti des Jeunes Démocrates
pour la-Réconciliation (P.J.D.R).

Siège social : Lomé.

Liste des dirigeants

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse complète
Secrétaire national	Aladjou T. Agouta	Informaticien RNET B. P. 1301 Lomé
1 ^{er} Secrétaire général	Dogbevi Amavi	Elève Djidjolé Lomé
2 ^e Secrét. gal & porte- parole	Kognowe Kpatcha Anaï	Assureur, B. P. 3298 Lomé
Chargé aux Affaires Polit. et Extérieures	Tchekin Pouabalo	Sociologue, s/c Mlle Tche- kin Amavi Soted B. P. 4782
Délégué chargé de la Jeunesse, du Sport et des Loisirs	Trenou Foly	Etudiant à l'UB B. P. 4528 Lomé

Lomé, le 27 Août 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Yao KOMLAVI

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 1377/MATS-SG-APA-AP du 30 septembre 1992.

Dénomination du parti : Parti pour la République et le
Développement (P.R.D.)

Siège social : Lomé

Liste des membres du bureau exécutif

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse
Secrétaire général	Pilouzoue Tchalouw	Administrateur civil B. P. 30771 Lomé
Secrétaire gal. adjt.	Ibrahima Djimba	Secrétaire de direction B. P. 1790 Lomé
Trésorier général	Kadaring Kokou	Gestionnaire B. P. 1005 Lomé
Trésorier gal. adjt.	Garba Youa	Agent des PTT Direction OPTT
Comm. à Press. et à la Propagande	Pouwi D. Wiyao	Journaliste B. P. 8050* Lomé

Lomé, le 30 Septembre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Messan Agbeyomé KODJO

Récépissé de déclaration d'un parti politique n° 1314/MATS-SG-APA-AP du 16 septembre 1992.

Siège social : Lomé.

Liste des membres du bureau exécutif

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse
Secrétaire général	Ouyenga Agoua	Enseignant, Kara B. P. 225
1 ^{er} Secrét. gal. adjt.	Amenouvé Assiongbon Mawuli	Enseignant, B. P. 12145 Lomé
2 ^e Secrét. gal. adjt.	Mama Kassima	Attaché d'Action B. P. 64
Trésorier général	Titikpina Biwo Hamzah	Contrôleur des Gest. B. P. 379
Trésorier gal. adjt.	Amégbélé Yaovi Mawuena	Prof. CEG B. P. 30689 Lomé
Com. aux Aff. Pol. et rel. extérieures	Lambony K. Balondi	Agent des OPTT B. P. 1208 Lomé
Commis. à l'Organi- sation	Goungou Solizawa	Enseignant B. P. 30689 Lomé
Commis. adjt. à l'Orga.	Bamenou Ayawo	Prof. de Maths B. P. 30689
Commis. aux Aff. féminines	Rema Gofaga Koudakpéna	Etudiante B. P. 1515
Commis. à l'Inf. Presse et Propagande	Missite Kokou	Etudiant B. P. 8549 Lomé
Com. adjt. à l'Inf. Presse et Propagande	Nassouma Tchapo Wally	Enseignant B. P. 90 Lomé

Com. Chargé de la Jeunesse et de la mobilisation	Agbo Kodjo	Prof. de Maths B. P. 366
Com. aux Aff. sociales	Tamatekou Yaovi	Etudiant Bè-Kpota

Lomé, le 16 Septembre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Messan Agbeyomé KODJO

Récépissé de déclaration d'un parti politique
n° 1414/MATS-SG-APA-AP du 8 octobre 1992.

Dénomination du parti : Parti Ecologique Panafricain

**Siège social : Tokoin - Lycée B. P. 8210 - Tél. : 21-64-46
Lomé.**

Liste des membres du bureau exécutif

Titre	Nom & prénoms	Profession et adresse
Secrétaire général	Akpoli Lawani Essohanam	Directeur de Société B. P. 8210 Lomé
1 ^{er} Secrétaire gal. adjt.	Atamao T. Kane	Enseignant B. P. 590 Lomé
2 ^e Secrétaire gal. adjt.	Amoussou Bogra	Etudiant B. P. 271 Lomé
Chargé à l'Organisa- tion	Nassoma Ibrahim	Etudiant B. P. 1515 Lomé
Adjoint au Chargé à l'Organi.	Ladjo Taouda	Commerçant Agbalépédo Lomé

Lomé, le 08 Octobre 1992

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
Messan Agbeyomé KODJO

